

Identification et classification des cités minières du Nord – Pas de Calais

NOTE METHODOLOGIQUE



Sommaire

Préambule	Page 2
I. Le contexte de l'étude	4
II. Inventaire des cités minières : méthodologie	5
III. Inventaire des cités minières : quelques données	8
IV. Classification des cités minières : méthodologie	10
V. Classification des cités minières : résultats	13
Annexes	14

Préambule

Les quelques 150 années d'exploitation charbonnière intensive qu'a connues l'ancien bassin minier ont contribué à bouleverser profondément un territoire autrefois majoritairement rural. Cette période étant révolue, il subsiste aujourd'hui dans le paysage du bassin minier de nombreuses traces qui témoignent de ce passé industriel ; outre les anciennes installations d'exploitation encore existantes ou les terrils qui ponctuent le paysage, il est un héritage qui, par son emprise sur le territoire, n'est nulle par ailleurs égalé. Près de 700 cités minières ont été construites tout au long de la période d'exploitation pour accueillir une main d'œuvre de plus en plus nombreuse. La présente étude a permis de mettre en évidence qu'il en reste aujourd'hui 563 qui marquent de leur empreinte le paysage du bassin minier d'Est en Ouest.

Dans un contexte de regain d'intérêt à l'égard du patrimoine minier, impulsé par la candidature du bassin minier à l'UNESCO au titre des « Paysages Culturels Evolutifs », l'étude menée par la Mission Bassin Minier avait pour objectif de **recenser et de classer** l'ensemble des cités minières, qui ont été identifiées comme étant la pièce-maîtresse du dossier de candidature UNESCO, déposé en octobre 2005 au Ministère de la Culture.

L'inventaire architectural, urbain et paysager des cités minières du Nord-Pas de Calais, nous permet d'affirmer qu'aucun autre territoire en Europe ne donne à voir une telle concentration de cités ouvrières ; certaines sont d'une qualité exceptionnelle et toutes participent à l'identité culturelle et paysagère du Bassin Minier. En terme d'habitat et d'aménagement, elles font de ce territoire **un espace d'exception**.

Aujourd'hui, dans un contexte de recomposition des territoires, on peut observer simultanément que le marché du logement devient de plus en plus tendu, que l'habitat individuel devient de plus en plus attractif, et que la situation sociale peine à s'améliorer. Dans ce contexte, les logements miniers s'imposent tout naturellement comme levier de développement pour l'avenir et une

opportunité pour transformer l'héritage de la mine en atout pour les générations futures.

Le foisonnement des formes architecturales, urbaines et paysagères des cités minières font d'elles un matériau unique pour l'étude des évolutions dans la manière de concevoir le logement social en France et en Europe du Nord et un exemple particulièrement riche d'enseignement pour les réflexions et les réalisations futures.

I. Le contexte de l'étude

De 2000 à 2003, la Mission Bassin Minier, dans le cadre de son chantier « patrimoine », a mené pour le compte de l'Etat et du Conseil Régional, une étude fondatrice portant sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier. Les résultats de cette étude ont permis une prise de conscience, de la part des acteurs du territoire, de la valeur de l'héritage légué par la mine et de la nécessité de le préserver.

La dynamique collective créée autour des enjeux identifiés par l'étude s'est traduite, entre autres acquis, par la décision de porter la candidature du Bassin Minier en vue de son inscription sur la Liste du Patrimoine de l'Humanité au titre des « *Paysages Culturels Evolutifs* ».

C'est dans le cadre de cette démarche UNESCO que l'Etat et la Région Nord - Pas de Calais ont confié à la Mission Bassin Minier l'élaboration du **Schéma de Développement Patrimonial**. Il s'agit d'un document-cadre, visant à garantir la cohérence de l'ensemble des interventions touchant à l'identification, la protection et la valorisation du patrimoine minier sur le territoire. Il met en chantier les études nécessaires et aura pour traduction opérationnelle le **Plan de Gestion** demandé par l'UNESCO. Ce Schéma, conçu début 2006, est en phase de mise en œuvre. Il s'articule autour de 3 piliers :

- ✓ **le pilier 1** concerne la connaissance et la reconnaissance du patrimoine ;
- ✓ **le pilier 2** porte sur les outils nécessaires pour préserver, aménager et développer ;
- ✓ **le pilier 3** concerne la valorisation et la mise en projet touristique et culturel du patrimoine.

L'**inventaire des cités minières** s'inscrit dans le pilier 1 du Schéma de Développement Patrimonial. Ce patrimoine étant de qualité variable, l'inventaire mené a servi d'outil afin d'établir, une **hiérarchisation selon une grille de critères patrimoniaux**, permettant de dégager les cités les plus remarquables.

II. Inventaire des cités minières : méthodologie

→ Pour effectuer cet inventaire, nous sommes partis d'un recensement des cités minières qui avait été effectué par le bureau d'études Sandt, à la demande de l'Etat, afin de suivre les rénovations « GIRZOM ». Cette étude a produit une base de données (« **Base Sandt** ») qui liste et géo-localise l'ensemble des cités minières au début des années 1990.

→ Chacune des cités minières présentes dans cette base a fait l'objet d'une ou plusieurs **visites de terrain** afin de récolter les informations nécessaires pour compléter les fiches descriptives et d'alimenter une banque de photos.

→ Ce travail de recensement a abouti à la conception d'une **base de données** au format ACCESS. A chacune des cités correspond une fiche descriptive. Elle vise à donner de manière synthétique des informations concernant à la fois l'architecture, la forme urbaine, l'environnement de la cité, mais également des données concernant le nombre et le type de logements ainsi que leur état de conservation. Ces informations permettent de dresser le profil de la cité.

Les données utilisées pour compléter les fiches sont issues du travail de terrain et du traitement de la base de données « *Maisons & Cités* » mise à disposition de la Mission Bassin Minier dans le cadre d'une convention d'échanges de données.

Présentation de la fiche Access

INVENTAIRE ARCHITECTURAL, URBAIN et PAYSAGER des CITES MINIERES du NPdC Fiche descriptive				
REFERENCES DOCUMENTAIRES				
Visite effectuée par	MBM			
DENQ - Date de fenêtrage terrain	20-sept-06			
DBOR - Date de rédaction notice	20-sept-06			
Date base Soginorpa	Déc. 2006			
REFERENCES DE LA CITE				
APPL - Nom officiel de la cité	Cité Baye			
DENQ - Autre nom de la cité	Quartier De Sesevalle			
Réf Base SANDT - cover_nom	con_533			
CDM - Commune	SOMAIN			
Commune 2				
ADRS - Accès principal	rue de Bandoi			
INSEE - N° de la Commune	59574			
Intercommunalité				
DPT - Département	Nord			
REG - Région	Nord - Pas de Calais			
TYPLOGIE DE LA CITE (type dominant)				
DATE - Construction cité	1906			
Source - date	Source orale			
Concession minière	Aniche			
AUTR - Compagnie	Mines d'Aniche			
AUTR - Groupe				
Famille typologique	Corons			
Surface de la cité (Ha)	0,46			
Nombre de logements	SOGINORPA 9 SIA 0			
Densité (nb de logts/ha)	19,6			
Forme de la voirie	rue isolée			
EQUIPEMENTS et AMENAGEMENTS				
<input type="checkbox"/> Ecole	<input type="checkbox"/> Eglise			
<input type="checkbox"/> SSM	<input type="checkbox"/> Place			
<input type="checkbox"/> Alignement d'arbre	<input type="checkbox"/> Ancienne fosse			
Autre équipement	<input type="checkbox"/> Placette ou Close			
	<input type="checkbox"/> Square - aire de jeux			
IMPLANTATION DU BATI SUR LA PARCELLE				
Type de regroupement	barre simple épaissur mono orienté			
Implantation/rue	en retrait			
Position pignon	pignon perpendiculaire à la rue			
Entrée principale	face à la rue			
Position des dépendances	à l'arrière			
Closures	grillage			
Stationnement	dans la rue			
Batterie de Garage	<input type="checkbox"/> Box <input type="checkbox"/>			
DESCRIPTION DES LOGEMENTS SOGINORPA				
Types de logements - codes d'origine				
Type C				
Codes modèles Soginorpa				
Nombre de logements par typologie				
T01	T02	T03		
5	1	1		
TECHNIQUE DE CONSTRUCTION				
MURS - Matériaux de gros oeuvre				
brique de terre cuite				
TOIT - Matériaux de couverture				
tuile béton				
TECH - Techniques de décor et détails d'architecture				
plantes, d'angles et de refend; contours des bases en caillu; bandeaux de briques de bout dans le prolongement des allées; toiture à longs pans brisés				
QUALITES DE LA CITE				
	0	1	2	3
Qualités urbaines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualités architecturales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualités paysagères	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valeur historique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valeur symbolique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CATEGORIE DE LA CITE				
Cité témoin				
NOMBRE DE LOGEMENTS RENOVES PAR PERIODE DE FINANCEMENT				
Fonds propres : avant 1980	1			
Palus : entre 1980 et 1987	0			
ANAH : après 1988	9			
NOMBRE DE LOGEMENT EQUIPES DE CHAUFFAGE CENTRAL				
0				
ETAT DE LA CITE (à la date de la visite) (ext. logements / esp. publics)				
Bon				
OBSERVATIONS				
Dec. 1				
Dec. 2				
Dec. 3				
Données : Mission Bassin Minier (MBM), Service Régional de l'Inventaire (SRI), Soginorpa				

a) références documentaires

b) références de la cité

c) typologie de la cité

d) description de la cité

e) données logements

d) description de la cité

f) niveau d'intérêt de la cité

e) données logements

a) **Références documentaires** : ce champ donne la date à laquelle a été visitée la cité et rédigée la notice ainsi que la date de la base de données « logements » mise à notre disposition par la Soginorpa. Elle précise également qui a effectué la visite de terrain.
MBM : pour les cités visitées par la Mission Bassin Minier
SRI : pour les cités visitées par le Service Régional de l'Inventaire

b) **Références de la cité** : ce champ permet de situer la cité, donne son accès principal et son référencement dans la « Base Sandt »

c) **Typologie de la cité** : ce champ informe sur le type de la cité (cf. annexe 1), sa date de construction¹, la concession sur laquelle elle se trouve et la compagnie qui est à son origine (cf. annexes 3). Il donne également la superficie et la densité de la cité², ainsi que le nombre de logements.

d) **Description de la cité** : descriptions architecturales, urbaines et paysagères (cf. annexe 2). Ce champ informe sur l'aspect général de la cité, décrivant l'implantation du bâti sur la parcelle, listant les équipements présents dans la cité, les matériaux et les méthodes de construction utilisés et donnant l'état de la cité à la date de la visite.

e) **Données logements**³ : ce champ donne le nombre de logements par propriétaires, informe sur les périodes de rénovation et liste les types de logements que l'on retrouve dans la cité.

f) **Niveau d'intérêt de la cité** : résultats issus du travail de hiérarchisation des cités à partir d'une grille de critères au regard de laquelle sont évaluées les qualités de la cité (cf. p. 10 à 13 et annexe 4)

Cette fiche au caractère très synthétique vise à donner les caractéristiques générales de la cité ; seuls les types et caractères dominants sont décrits. Devant la complexité de certaines cités, il est parfois difficile de dégager une tendance générale dans la description de la cité : ce sont alors les éléments les plus représentés qui sont décrits et le champ ouvert « Observations » sert à inclure toute précision utile.

¹ Uniquement lorsqu'elle est disponible ; souvent la date qui est indiquée est issue de la base de données Soginorpa et correspond à la date de mise en service des logements ; ces dates sont parfois approximatives, mais en l'absence d'autres sources, elles permettent de donner un ordre d'idée

² La superficie a été calculée en fonction de l'emprise au sol représentée dans la base_Sandt ; la densité a été calculé à partir des informations disponibles concernant le nombre de logements : disposant du nombre de logements que possède chacun des 2 principaux propriétaires (Soginorpa et SIA) mais pas d'éventuels autres propriétaires (privés...), ce calcul atteint ses limites lorsque la proportion de logements autres que Soginorpa ou SIA est importante

³ Ces données ne sont disponibles que pour les logements Soginorpa. Ces champs ne sont donc pas renseignés lorsqu'il s'agit de logements SIA ou autres.

III. Inventaire des cités minières : quelques données

Cet inventaire a permis de révéler l'importance, la variété et la richesse architecturale des cités minières présentes sur notre territoire.

A. Répartition géographique des cités minières sur le territoire

563 cités minières sur l'ensemble du Bassin Minier Nord – Pas de Calais

Répartition par départements :

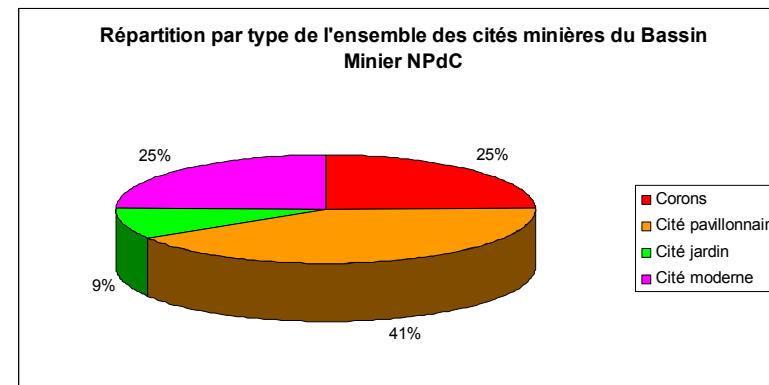
- Pas de Calais : **318** cités
- Nord : **247** cités

Répartition par structures intercommunales :

- Communauté de Communes d'Artois Flandres : **2** cités
- Communauté de Communes d'Artois Lys : **1** cité
- Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues : **1** cité
- Communauté d'Agglomération d'Artois Comm : **90** cités
- Communauté de Communes de Noeux et Environs : **19** cités
- CommunAupôle de Lens-Liévin : **130** cités
- Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin : **81** cités
- Communauté de Communes du la Haute Deûle : **3** cités
- Communauté de Communes du Sud Pévêlois : **12** cités
- Communauté d'Agglomération du Douaisis : **60** cités
- Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent : **44** cités
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : **66** cités
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole : **67** cités

→ Certaines cités se situent parfois à cheval sur 2 structures intercommunales voisines, elles sont donc comptabilisées dans chacune des structures qui en possède une partie : cela explique donc des doubles comptes par endroit. 13 cités sont concernées, dont 2 d'entre-elles se situent à cheval sur les 2 départements.

B. Répartition des cités minières par typologie



IV. Classification des cités minières : méthodologie

→ L'inventaire ayant révélé que ce patrimoine était de qualité variable, une **grille de critères patrimoniaux** (mise au point par la Mission Bassin Minier et validé par le « Service Régional de l'Inventaire » et « Maisons & Cités ») a été établie afin de hiérarchiser les cités minières en fonction de leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères. (cf. Annexes)

→ Ce travail de hiérarchisation s'est fait compagnie par compagnie, de manière à comparer des cités d'une même famille architecturale. Au sein de chacune des compagnies, **chaque cité est analysée selon ses qualités** architecturales, urbaines et paysagères.

Une « note » allant de 0 à 3 est délivrée pour chacune de ces qualités :

Qualité architecturale

- **0 : sans qualité particulière**
- **1** : une cité où un **léger effort a été fait**, ou dans laquelle il peut exister un **élément isolé intéressant** (type particulier, rare ou de qualité) que l'on a jugé utile d'identifier, même si la cité est globalement pauvre.
- **2** : la cité est globalement de bonne qualité architecturale, on y retrouve des **types de qualités** généralisées sur l'ensemble de la cité. Il s'agit de **cités globalement homogènes**. Il peut s'agir également de cités avec une **grande variété de types**.
- **3** : la cité est homogène, **la qualité architecturale est généralisée** tout comme dans les cités notées 2, mais les types présents sont cette fois de **qualité architecturale exceptionnelle et variée**. Ces cités sont représentatives de la concurrence que se livraient les compagnies.

Qualité urbaine

- **0 : sans qualité particulière**, une cité ayant subi une restructuration telle, qu'aucun élément de sa structure urbaine d'origine ne subsiste (équipements, places, dessin des voies...) : elle est dénaturée.
- **1** : Il s'agit fréquemment de cités **sans qualité urbaine particulière**, mais à proximité desquelles **subsiste un équipement ou une ancienne fosse**. Il peut s'agir plus rarement d'une cité qui possède un caractère urbain particulier (rue Du Guesclin, Cité Jeanne d'Arc à Lens)

- **2** : Il s'agit de cités possédant des **équipements**, souvent autour d'un espace public, **ou des cités ayant une structure urbaine** globale claire et de qualité, ou encore une **forme urbaine atypique ou très rare**.
- **3** : Il s'agit de cités possédant une **qualité urbaine exceptionnelle**, cumulant souvent **l'ensemble des critères**. Il peut s'agir également de cités reliées à un **ensemble minier remarquable**.

Qualités paysagères

- **0** : les **clôtures sont hétéroclites**, les voiries ont été **minéralisées à l'extrême, l'espace public n'est pas valorisé**.
- **1** : il existe des éléments isolés qui distinguent la cité de la précédente, une séquence de qualité dans une rue qui redonne à l'espace public une valeur ponctuellement (une rue avec des haies préservées, des arbres isolés ou un alignement d'arbres, une liaison piétonne, un petit square), ou encore un élément de contexte (champs, terriils, canal...).
- **2** : la cité est **homogène** au niveau des plantations, des haies, du traitement des espaces publics ; les arbres sont présents en plus grand nombre, le cadre de vie est agréable.
- **3** : on retrouve les qualités de la cité précédente, mais en plus grand nombre et (ou) de meilleure qualité ; La cité possède une **qualité paysagère exceptionnelle** ; les haies sont préservées ; il y a présence de mails plantés importants qui structurent la cité, de places plantées, de stades et parfois on trouve des éléments de contexte valorisants (cavalier mis en valeur, terriils).

La valeur historique ou symbolique de la cité ainsi que son appartenance à un ensemble minier remarquable sont également prises en compte dans son évaluation.

→ L'évaluation de chacune des cités permet de les **classer en 3**

catégories :

- les **cités exceptionnelles**
- les **cités remarquables**
- les **cités témoins**

LES CITES EXCEPTIONNELLES

Il s'agit de cités « **ambassadrices** » de la richesse et de la qualité de l'habitat minier dans le Nord-Pas de Calais : elles possèdent un haut niveau de qualité au regard de l'ensemble des critères et (ou) possèdent une caractéristique qui les rend **uniques**.

LES CITES REMARQUABLES

Il s'agit de cités qui se distinguent des autres cités construites par une même compagnie : elle est une « **vitrine** » de la politique de construction de cette dernière. Il s'agit de cités possédant souvent une caractéristique remarquable dans un domaine (architectural, urbain, paysager, historique, symbolique). Elles sont **homogènes**.

LES CITES TEMOINS

Leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères sont inégales. Certaines peuvent avoir subi des transformations importantes (**démolitions restructurations lourdes**), elles peuvent cependant avoir un intérêt à l'échelle locale et présenter un **cadre de vie agréable**. Leur intérêt patrimonial réside avant tout dans le **témoignage** qu'elles apportent sur la **présence de l'industrie minière sur le territoire**.

V. Classification des cités minières : résultats**A. Répartition des cités par niveau d'intérêt***Sur l'ensemble du Bassin Minier*

40 Cités exceptionnelles
169 Cités remarquables
354 Cités témoins

Pour chacune des intercommunalités

Intercommunalité	Nb de cités exceptionnelles	Nb de cités remarquables	Nb de cités témoins
ARTOIS COMM	6	31	54
CCNE	0	9	9
CALL	10	43	74
CAHC	7	21	51
CAD	5	14	41
CCCO	5	17	19
CAPH	3	17	47
VAL MET	4	15	44
Autres Communautés de Communes...	0	2	15

(cf. Annexes : détail des cités par structures intercommunales et par niveaux d'intérêt)

ANNEXES

Annexe 1 LES DIFFERENTS TYPES DE CITES

Annexe 2 GLOSSAIRE DES TERMES UTILISES POUR LES DESCRIPTIONS URBAINES, ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Annexe 3 CONCESSIONS ET COMPAGNIES MINIERES

Annexe 4 GRILLE DE CRITERES PATRIMONIAUX UTILISEE POUR LA HIERARCHISATION DES CITES MINIERES

Annexe 1 : LES DIFFERENTS TYPES DE CITES

La référence à la typologie des cités minières est fréquemment effectuée dans le cadre de cette étude. Chacune des cités analysées est qualifiée de : Coron, Cité pavillonnaire, Cité-jardin ou Cité moderne. Il convient ici, de rappeler quelles sont les principales caractéristiques de chacun de ces types :

« Les différents types de cités qui composent l'ensemble de l'habitat minier du Nord-Pas de Calais renvoient à des **morphologies urbaines** et à des **organisations spatiales et sociales** plus qu'à des formes architecturales, même si leurs évolutions respectives se sont parfois faites de manière concomitante.

En effet, si les corons sont principalement composés de barreaux, il arrive que certains présentent des exemples de maisons indépendantes (corons d'Arenberg). De la même manière, certaines cités pavillonnaires, comme la cité 12 de Lens, possèdent des logements en barreaux. Dans cette dernière, l'habitat en bande continue sert à **structurer l'espace public** et à mettre en scène une place centrale par la réalisation d'un front bâti. Des logements indépendants créent une densité plus faible dans le reste de la cité, lui donnant un caractère pavillonnaire. Ici, les différentes typologies de logements, la structuration des espaces publics, la présence d'équipements (écoles, églises) font de cette cité un « **morceau de ville** » qui témoigne avec force de l'existence d'un véritable « **urbanisme minier** »⁴

CORONS

« Le coron est une forme d'**habitat en bande**, constitué d'alignements parallèles de 5 à 80 petites maisons identiques sur des parcelles étroites desservies par un **réseau de ruelles**.

(...) Dans les années **1850-1890**, en pleine croissance de l'activité minière, le manque de terrain et de logement aboutit à une évolution du coron. Les

⁴ Cf. Cahier Technique de l'Habitat Minier, Juin 2006, MBM

« **barreaux** », ou alignements rigides de maisons, sont construits "à la chaîne". Implantés parallèlement aux rues avec jardins à l'arrière et dépendances collées à l'habitation, ils adoptent une **composition plus urbaine**.

Choisie pour son seul caractère économique, la disposition en barreau ne dure pas. Les longues barres rectilignes sont très sensibles aux mouvements du sol et le découpage en unités plus petites permet de répondre au problème des affaissements miniers. Les barres de 60 à 80 habitations sont d'abord **fractionnées** (20 logements dos à dos), puis **regroupées par blocs** de 8 habitations, puis de 6, de 4 dos à dos, enfin de **2 mitoyennes**. Malgré les fractionnements successifs les corons ont conservé un **fort alignement du bâti**.



(...) la fragmentation des barreaux et le glissement progressif de la forme urbaine en corons vers la cité pavillonnaire sont issus de considérations à la fois **techniques, fonctionnelles et idéologiques** (visant à isoler les familles). »

CITE PAVILLONNAIRE

« La cité pavillonnaire est une forme de composition urbaine qui s'éloigne peu à peu de la rigueur des corons. Elle se compose de **groupes de 2 à 4 logements**, rassemblés dans une même bâtisse. Détachées les unes des autres, entourées de jardins, ces unités de logement créent un **paysage urbain plus aéré**, annonciateur des premières cités jardin. Leur pignon donne fréquemment sur rue, elles peuvent être construites en recul par rapport au trottoir.

Dans les premières cités pavillonnaires, les groupes de maisons sont alignés et disposés à **intervalle régulier**. La régularité de cette morphologie urbaine vient des corons ; cependant, les pignons ne sont plus aveugles, ils commencent à s'ouvrir, ils acquièrent un véritable statut de façade. L'architecture de ces cités reste rationaliste comme celle des corons, mais **le logement gagne en confort**.

(...) La cité se structure. L'implantation régulière des maisons, les effets de répétitions, la **création de grandes perspectives** sont emblématiques de cette période de montée en puissance des compagnies. La cité ouvrière prend de plus en plus d'ampleur dans le paysage. **Plus grande et plus aérée que les corons**, elle compte fréquemment jusqu'à 400 maisons. De manière générale, la **cité pavillonnaire est monofonctionnelle**, focalisée sur le logement, avec une insuffisance d'équipements collectifs. Toutefois, **quelques expérimentations font exception**. En effet, certaines compagnies tentent d'introduire des éléments d'une structure urbaine classique (places, voies hiérarchisées, alignements d'arbres...) et des équipements collectifs. L'exemple le plus remarqué est celui des **Compagnies de Lens et de Béthune** (secteur de Grenay) qui construisent dès 1890 des églises, des écoles et des bâtiments destinés aux œuvres sociales (dispensaire, école ménagère, salle des fêtes...) ».



CITE JARDIN

« (...) qu'une attention particulière soit portée à la **qualité paysagère** des ensembles urbains et que le **tracé des rues soit sinueux**. (...)

L'habitat minier du Nord- Pas de Calais n'explore ces théories qu'à une certaine échelle. (...) Ainsi, les nouvelles cités jardin construites par les compagnies minières se différencient des cités pavillonnaires essentiellement par la **forme et la hiérarchisation des voies, une densité plus faible, un positionnement plus varié des maisons sur la parcelle, une importance plus grande donnée au jardin** et au **confort** en général, à l'extérieur comme à l'intérieur du logement. »



CITE MODERNE

« **La nationalisation des Houillères** modifie profondément la politique du logement qui devient la même pour l'ensemble du bassin minier et entraîne une **banalisation de la construction**. Les décisions sont centralisées, les logements sont identiques partout et l'identité urbaine des communes minières qui venait de la fragmentation du territoire en compagnies indépendantes disparaît ».



Annexe 2 : GLOSSAIRE DES TERMES UTILISES POUR LES DESCRIPTIONS URBAINES, ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

❖ Description urbaine

A. Différentes formes de voirie :

Le réseau de voyettes



La rue orthogonale



La rue courbe



La rue en impasse



L'axe urbain

B. Différents types d'implantation du bâti sur la parcelle :



Sur rue



En retrait



En cœur de parcelle

❖ **Description architecturale**

A. Différents types de regroupements de logements :



Le logement individuel



Le groupe de 2 logements



Le groupe de 3 logements



Le groupe de 4 logements



Le logement en barre simple



Le logement en barre double

B. Différentes positions du pignon :

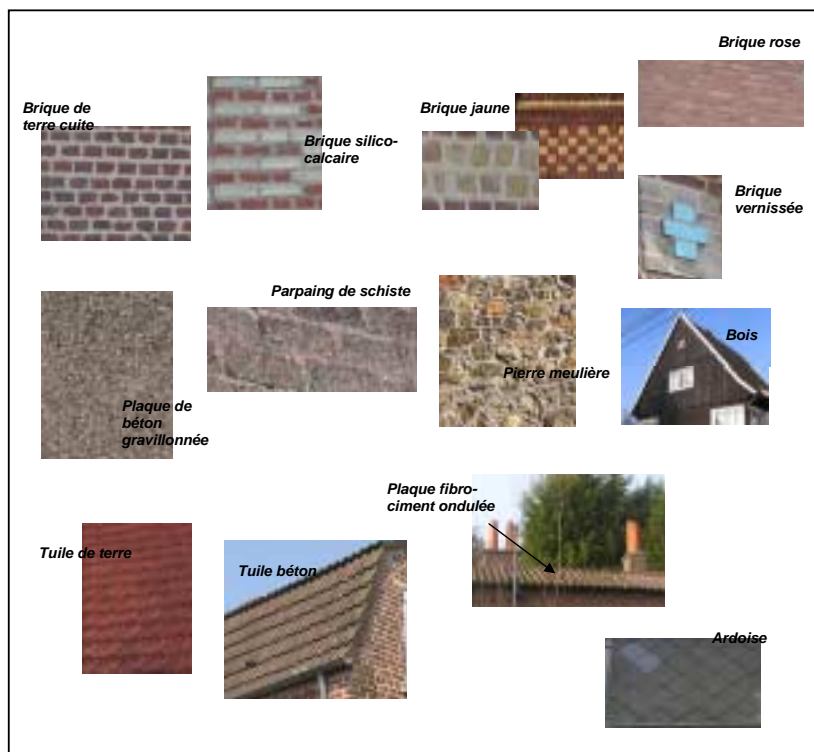


Pignon perpendiculaire à la rue



Pignon sur rue

C. Matériaux utilisés:



D. Les formes de toitures :



E. Techniques de décor et détails architecturaux :





❖ Description paysagère

A. Aménagements de l'espace public :



Place plantée



Placette ou close

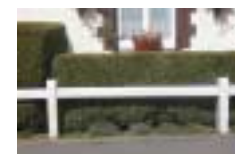


Mail piéton



Traitement alternatif des eaux de pluie

B. Clôtures :



Haie+lisse béton



Palissade en béton



Brique

Annexe 3: CONCESSIONS ET COMPAGNIES MINIERES

❖ LE PARTAGE DU TERRITOIRE EN CONCESSIONS

L'exploitation charbonnière fut, jusqu'à la nationalisation en 1946, menée par des compagnies minières privées, qui se partageaient le territoire par le biais du système administratif des concessions minières accordées par l'Etat.

Chaque compagnie minière possédait une ou plusieurs concessions sur lesquelles elle gérait comme elle l'entendait l'implantation des structures nécessaires : à la fois les structures de production, mais également les cités ouvrières qu'elle concevait pour loger sa main-d'œuvre et tous les équipements associés (école, église, salle des fêtes...).

Cette division en unités de production a occasionné un découpage du bassin minier en territoires autonomes et concurrents. La concurrence que se livrent les compagnies minières permet à chacune d'affirmer son style architectural : chaque secteur porte la marque de la compagnie qui en a la possession.

Après la nationalisation de 1946, les compagnies sont remplacées par les Houillères du Bassin Minier Nord – Pas de Calais (HBNPC) qui se divisent en groupes miniers. La nationalisation des compagnies marque la fin de cette concurrence génératrice de diversité architecturale et les cités modernes construites après 1946, se caractérisent par une architecture homogène à l'échelle du bassin.

Ainsi, il est possible de savoir quelle compagnie est à l'origine de la construction d'une cité, en identifiant la concession minière sur laquelle elle se localise : on peut en conclure que la compagnie qui avait la possession de la concession identifiée, est à l'origine de la construction de la cité. Cependant, il arrive que certaines cités aient été construites par une compagnie sur le territoire d'une compagnie voisine (comme c'est par exemple le cas entre les Compagnies de Lens et Liévin) ; il est donc important de vérifier cette information avec le style architectural de la cité qui porte souvent la signature de son constructeur. (cf. *Les styles architecturaux des compagnies*)

❖ LES STYLES ARCHITECTURAUX DES COMPAGNIES

Chaque compagnie minière a développé un style architectural qui lui est propre en se différenciant par l'utilisation de matériaux particuliers, par la forme des logements, par l'ajout d'éléments tels que des porches ou bien encore en incrustant sur les logements des fers d'ancrage ou des motifs en ciment, faisant office de signature.

Ainsi, au terme de ce travail de recensement, il nous est possible de reconnaître les gestes architecturaux de chacune des compagnies et de dégager une gamme de logements que l'on retrouve fréquemment.

La galerie de photos ci-dessous permet de donner une idée des styles architecturaux des principales compagnies⁵ :

COMPAGNIE DES MINES DE MARLES



Cité de Marles
(Auchel et Marles-les-M.)



Cité du 3 d'Auchel
(Auchel)



Cité du Rond-point
(Marles-les-M. et Calonne-R.)

COMPAGNIE DES MINES DE BRUAY



Cité de Martinique
(Bruay-la-B.)



Cité des Provinces
(Bruay-la-B.)



Cité des Astres
(Divion et Bruay-la-B.)

⁵ Les types de logements présentés ne sont pas exhaustifs, il s'agit des types les plus récurrents.

COMPAGNIE DES MINES DE BETHUNE



Cité des Alouettes
(Bully les M. et Grenay)



Cité des Jardins
(Grenay)



Cité 16 de Béthune
(Vermelles)

COMPAGNIE DES MINES DE VICOIGNE-NOEUX-DROCOURT



Cité N7
(Barlin et Maisnil-les-R.)



Cité Lyautey
(Barlin)



Cité de la Culbute
(Raismes)



Cité N9
(Barlin et Hersin-C.)



Résidence de la Motte
(Rouvroy)



Cité de la Gare
(Noeux-les-M.)

COMPAGNIE DES MINES DE COURRIERES



Cité d'Anchin
(Sallaumines et Noyelles-ss-L.)



Cité St-Roch
(Courrières)



Cité 4/11
(Sallaumines)

COMPAGNIE DES MINES DE DOURGES



Cité Declercq
(Oignies)



Cité Bruno
(Dourges)



Cité Cornuault
(Evin-Malmaison)

COMPAGNIE DES MINES DE LENS



Cité 4
(Lens et Eleu-dit-L.)



Cité 9
(Lens)



Cité 1
(Lens)

COMPAGNIE DES MINES DE LIEVIN



Cité de Riaumont
(Liévin, Avion et Eleu-dit-L.)



Cité du Bouvier
(Avion)



Cité des Marionnettes
(Liévin)

COMPAGNIE DES MINES D'OSTRICOURT



Cité 1940
(Libercourt)



Cité Bonnier Bernat
(Libercourt)



Cité de la Chapelle
(Oignies)

COMPAGNIE DES MINES D'ANICHE



Cité de la Sucrierie
(Somain)



Cité de la Clochette
(Douai)



Cité de la Sucrierie
(Sin-le-Noble)

COMPAGNIE DES MINES DE L'ESCARPELLE



Cité du Sapin Vert
(Leforest)



Cité du Bois
(Leforest)



Cité du Bon Air
(Auby)

COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN



Cité des Tilleuls
(Fenain)



Cité du Pinson
(Raismes)



Cité de la Solitude
(Vieux-Condé)



Cité Brunehaut
(Escaupont)



Cité Chabaud Latour ancienne
(Denain)



Cité du Chauffour
(Abscon et Somain)

COMPAGNIE DES MINES DE DOUCHY-les-MINES



Cité Schneider
(Escaudain et Lourches)



Cité Schneider
(Escaudain et Lourches)



Cité de la République
(Roexl)

COMPAGNIE DES MINES DE THIVENCELLE



Cité St-Roch
(Thivencelle)



Cité Soutl ancienne
(Fresnes-sur-Escaut)



Cité St-Pierre
(Thivencelle)

LES LOGEMENTS POST-NATIONALISATION DES H.B.N.P.C



Cité de Guesnain
(Guesnain)



Cité du Jard
(Condé-sur-l'Escaut)



Cité Château Mallet
(Beuvrages)



Cité du Godion
(Douai)



Cité du Champ Fleuri
(Masny)



Cité 9 bis
(Lens et Liévin)

**Annexe 4 : GRILLE DE CRITERES PATRIMONIAUX
UTILISEE POUR LA HIERARCHISATION DES CITES
MINIERES**

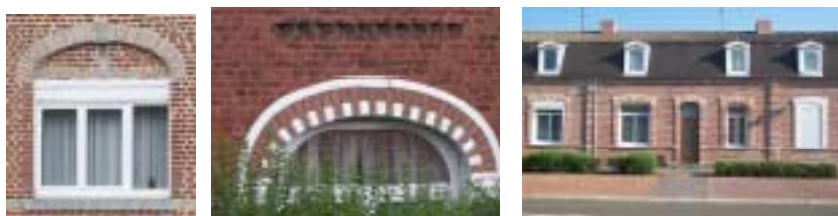
QUALITES ARCHITECTURALES

1.1 Qualité dans le traitement des détails

a) mise en œuvre de **matériaux** peu fréquents (*briques vernissées, bois, meulières, cumul de matériaux différents*)



b) travail soigné des **éléments de structure**, (*linteaux, sous-bassement, trumeaux, appuis, corniche, chainages, ...*)



c) effort sur les modénatures et mise en œuvre de la brique, richesse des décors

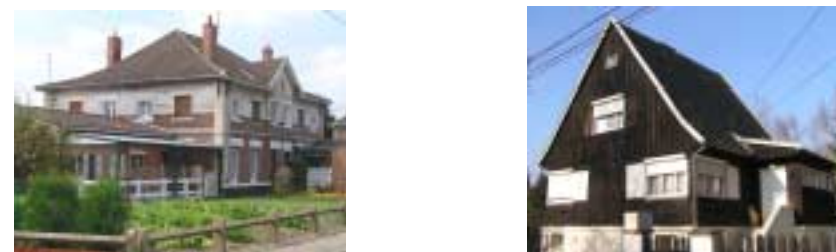
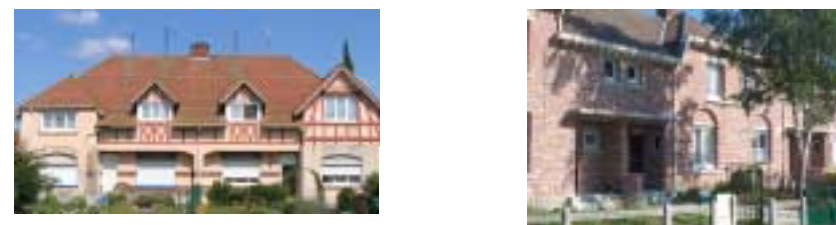


d) présence et **qualité des annexes**



1.2 Une volumétrie ou une typologie peu courante et (ou) de qualité

a) originalité et **rareté des types**



b) présence **d'éléments volumétriques** remarquables (*forme de toiture, porches, carins*)



QUALITES URBAINES

2.1 La structure viaire est travaillée

- **Voiries hiérarchisées** – statut des voies (emprise, traitements)
- **Forme de voiries variées**
- **Présence de places**



2.2 Le bâti est pensé en relation avec l'espace public

- **Présence d'équipements** (église, école, ancienne fosse, bâtiments SSM...)
- **Les logements**, dans leur typologie et leur type d'implantation, **marquent et accompagnent la structure urbaine** (alignements sur rue, le long des places, marquage des intersections, différenciation des typologies suivant la hiérarchie des voies)



QUALITES PAYSAGERES

3.1 Les espaces privés ou semi-privés sont valorisés

- **Jardins de qualité**, entretenus
- **Présence importante de haies**, qualité des clôtures.
- **Le jardin participe à la qualification de l'espace public**



3.2 Les espaces publics sont valorisés

- **Traitement des sols** (différenciation entre la voirie et les espaces piétons)
- **Mails plantés**, présence de parcs, squares, places plantées
- **Mobilier urbain**
- **Traitement alternatif des eaux de pluie**
- **Réseaux enterrés**



CITES APPARTENANT A UN ENSEMBLE REMARQUABLE



Les ensembles miniers remarquables (ex. cité Declercq et 9/9bis à Oignies)



Des cités participant à la définition d'un paysage minier cohérent (ex. secteur de Bully les-Mines, Mazingarbe et Grenay)



Un ensemble de cités témoins des évolutions dans la construction (ex. Cités Lemay Sainte Marie et Nouvelle à Pecquencourt)

VALEUR HISTORIQUE

Liées à l'histoire de l'architecture, de l'habitat et de l'urbanisme.

Une cité possède une valeur historique, quand elle marque un tournant une évolution significative dans :

- l'histoire de l'architecture,
- des techniques de construction,
- de la forme urbaine,
- du confort des cités

(ex : Cité des Electriciens (BRUAY-LA-BUISSIERE), Cité Bruno (DOURGES), chalets de la reconstruction, camus hauts (ANNAY-SOUS-LENS) car liens avec les constructions de Perret au Havre ...)

VALEUR SYMBOLIQUE

Liée à l'histoire sociale, locale, régionale, nationale et internationale.

Une cité possède une valeur symbolique, quand des événements importants (localement ou non) s'y sont déroulés. La valeur symbolique se différencie de la valeur historique par une dimension plus sociale, humaine ou même anecdotique.